

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## UN CAS D'ANÉMIE INFECTIEUSE DES ÉQUIDES DETECTÉ DANS LE GERS

Un cas d'anémie infectieuse des équidés a été confirmé le 9 mai 2019 dans le département du Gers sur des chevaux sur la commune de Laas.

Une enquête épidémiologique est actuellement conduite par les services vétérinaires de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Gers pour évaluer la situation sanitaire, connaître l'éventuelle circulation virale et identifier les équidés ayant pu être au contact des chevaux infectés.

### **Les mesures de surveillance renforcée sont les suivantes :**

- dépistage des équidés ayant été en contact prolongé avec les animaux infectés,
- recensement et dépistage des équidés situés dans une zone de surveillance d'un rayon de 3 km autour du foyer situé sur la commune de Laas.

A l'intérieur de cette zone, les mouvements d'équidés sont limités jusqu'à obtention de résultats négatifs. Dans l'attente des conclusions de l'enquête épidémiologique, les sorties de la zone sont soumises à autorisation par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Gers.

Plus largement, sur la totalité des communes de LAAS, SAINT-MAUR, TILLAC, MARSEILLAN, BARS, PALLANNE, AUX-AUSSAT, MIELAN et BAZUGUES., tous les équidés présents vont être recensés avec le concours de l'institut français du cheval et de l'équitation.

En dehors de la zone de surveillance, les mouvements d'équidés sont libres.

Les vétérinaires sanitaires du département sont alertés et procèdent aux prélèvements de sang en vue d'analyses sérologiques par les laboratoires agréés, dont les frais sont pris en charge par l'État au titre de la police sanitaire.

Au-delà de ces mesures, il est important d'appeler à la vigilance l'ensemble des éleveurs et des vétérinaires vis-à-vis des signes cliniques évocateurs de la maladie, et de veiller à respecter les conditions d'hygiène classique en cas d'utilisation de matériel médical partagé entre différents chevaux.



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU GERS

## **Le virus de l'anémie infectieuse des équidés**

Ce virus est responsable d'une infection persistante de l'équidé qui devient alors un réservoir du virus. Tout équidé infecté présente un risque infectieux pour ses congénères et cela même en absence de signes cliniques évocateurs. Seuls les équidés (chevaux, ânes, mulets et zèbres) sont sensibles à l'infection par le **virus de l'anémie infectieuse des équidés qui n'est donc pas transmissible à l'homme.**

La transmission virale d'un animal à l'autre se produit par transfert de sang contaminé, par l'intermédiaire de piqûres d'insectes, lors de l'utilisation d'aiguilles ou de matériel médical contaminé, soit par de la semence d'étalons infectés. Néanmoins, la contamination d'un cheval sain à partir d'un équidé infecté n'est pas systématique.

Il n'existe aucun traitement ou vaccin disponible pour guérir l'anémie infectieuse des équidés.